

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/03/2024

Nombre de membres afférent au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 09

Nombre de membres présents : 07

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 Mars 2024

Étaient présents : Mrs Philippe FOURNIÉ, Christian DUSSEAU, Fatah SALMI, Jean-Louis SPESSATO, Mmes Valérie BELLOC, Corine CUCCAROLO, Maryse SOULIGNAC.

Étaient absents : Mr Axel GROMER, Mme Roseline FOUCHÉ excusés.
Mme Roseline FOUCHÉ a donné procuration à Mr Christian DUSSEAU.

Madame Maryse SOULIGNAC a été élue secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt Quatre et le Vingt et un du mois de Mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe FOURNIÉ, Maire.

ORDRE DU JOUR : (Voir convocation)

1- Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal du 12/02/2024

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont bien reçu, par voie dématérialisée, le compte rendu du 12 Février 2024 et leur propose de le valider. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

2- Convention de servitudes ASD06 avec la société Enedis pour la réhabilitation de l'ancienne mairie en logements

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la société ENEDIS sollicite notre accord pour faire des travaux nécessaires au raccordement électrique des 4 futurs logements de l'ancienne mairie.

En effet, ils doivent poser un câble souterrain sous trottoir et poser un coffret électrique réseau en façade. Ce raccordement collectif se fera sur la parcelle B548 du 19 rue des Arcades et sous la route devant le bâtiment communal.

Cet accord est formalisé par la convention ASD06 qui met en place une servitude pour la pose de ligne électrique souterraine de 400 volts.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de l'autoriser à signer cette convention avec la société ENEDIS pour alimenter en électricité ces futurs logements.

Votants : 08 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 08

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

3- Avenant N°1 au marché de travaux Lot N°3 Menuiserie Bois -Plus -Value pour la réhabilitation de l'ancienne mairie en logements locatifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie en logements locatifs nécessitent des aménagements pour les cuisines des 4 logements pour un montant de 8 875,60 € HT de plus-value.

En effet, chaque logement doit posséder des caissons de rangement cuisine stratifié pour être loué dans de bonnes conditions.

- LOT N° 3 : Menuiserie Bois : + 8 875,60 € HT
Le marché est donc arrêté comme suit :

LOT	ENTREPRISE	MARCHE	Avenant N° 1 H.T	Montant H.T
Lot N° 3 - Menuiserie Bois	BANZO SARL	118 233,20 €	+ 8 875,60 €	127 108,80 €
TOTAL H.T		118 233,20 €	+ 8 875,60 €	127 108,80 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter cet avenant N°1 de 8 875,60 € HT et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires pour continuer le chantier de réhabilitation de l'ancienne mairie.

Votants : 08 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 08

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

4- Avenant N°1 au marché de travaux Lot N°6 Electricité -Plus -Value pour la réhabilitation de l'ancienne mairie en logements locatifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie en logements locatifs nécessitent la fourniture et la pose de plaques vitrocéramique 4 feux et des hottes murales à recyclage pour les aménagements des cuisines des 4 logements pour un montant de 3 064,00 € HT de plus-value.

En effet, chaque logement doit posséder des électroménagers de base pour être loué dans de bonnes conditions.

- LOT N° 6 : Electricité : + 3 064,00 € HT
Le marché est donc arrêté comme suit :

LOT	ENTREPRISE	MARCHE	Avenant N° 1 H.T	Montant H.T
Lot N° 6 - Electricité	FURLAN EURL	49 837,50 €	+ 3 064,00 €	52 901,50 €
TOTAL H.T		49 837,50 €	+ 3 064,00 €	52 901,50 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter cet avenant N°1 de 3 064,00 € HT et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires pour continuer le chantier de réhabilitation de l'ancienne mairie.

Votants : 08 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 08

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

5- Travaux supplémentaires pour la réhabilitation de l'ancienne mairie en 4 logements

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal le projet de travaux supplémentaires pour la réhabilitation d'un bâtiment communal de l'ancienne mairie en 4 logements locatifs.

L'estimation globale des travaux s'élève à 50 548,00 € HT auxquels il faut ajouter les honoraires d'architecte pour un montant de 1 480,00 € HT, soit un coût d'opération de 52 028,00 € HT.

Monsieur le Maire indique que les finances communales ne pourront supporter à elles seules ce projet. Aussi, il propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès :

- du Département de Tarn-et-Garonne
- de la communauté de communes Terres des Confluences

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Dépenses		Ressources		
	Montant HT	Aides publiques	Montant HT	%
<u>Honoraires</u>	1 480,00 €			
<u>Dépenses d'investissement</u>		Communauté de communes Terres des Confluences	15 868,54 €	30,50 %
Travaux	50 548,00 €	Conseil Départemental	20 290,92 €	39,00 %
Sous-total	52 028,00 €	Sous-total	36 159,46 €	69,50 %
<u>Dépenses de fonctionnement</u>		<u>Autofinancement</u>	15 868,54 €	30,50 %
Total général	52 028,00 €	Total général	52 028,00€	100 %

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter ces subventions et à signer tous les actes et documents nécessaires à ces demandes de subventions.

Votants : 08 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 08

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

6- Vote du Compte Administratif 2023 – Budget commune

Monsieur Christian DUSSEAU, maire Adjoint, donne lecture du Compte Administratif 2023 de la commune, dressé par Mr Philippe FOURNIÉ. En son absence, le Compte Administratif 2023 est adopté à l'unanimité.

SECTIONS	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION	RÉSULTATS CUMULÉS
<u>Fonctionnement</u>	269 668,18	273 391,29	+ 3 723,11	+ 143 760,34
Report N-1 (excédent)		140 037,23		
<u>Investissement</u>	559 3,09	401 022,46	- 158 570,63	- 37 916,69
Report N-1 (excédent)		120 653,94		
Restes à Réaliser	496 600,00	318 146,00		- 178 454,00
Résultats Cumulés	1 325 861,27	1 253 250,92		- 72 610,35

Votants : 07 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 07

(La délibération des résultats d'exécution du CA est annexée au présent compte-rendu)

7- Approbation du Compte de Gestion 2023 de la commune :

Le Compte de Gestion établi par Mr Éric MARTINS, Comptable du Service de Gestion Comptable de Moissac, est approuvé par 08 voix.

Votants : 08 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 08

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

8- Affectation du résultat de Fonctionnement de l'année 2023 de la commune

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	120 653,94 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	140 037,23 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	158 570,63 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	3 723,11 €

<u>Restes à réaliser</u> : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	496 600,00 €
En recettes pour un montant de :	318 146,00 €

<u>Besoin net de la section d'investissement</u> :	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	216 370,69 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

<u>Compte 1068</u> :	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	143 760,34 €

<u>Ligne 002</u> :	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	0,00 €

<u>Ligne 001</u> :	
Déficit de résultat d'investissement reporté (D001) :	37 916,69 €

Monsieur le Maire soumet au vote l'affectation des résultats de l'exercice 2023.

Votants : 08 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 08
(La délibération correspondante est annexée au présent compte rendu)

Le Maire,
Philippe FOURNIÉ

La secrétaire de séance,
Maryse SOULIGNAC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40